

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 27
- absents..... 06
- votants 32
- procurations..... 05

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

19 OCT. 2023

publication en ligne le :

19 OCT. 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 17 octobre 2023 à 18h30, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Jean-Philippe BOIS, M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE, M. Lucien LAVOREL, M. Philippe MORIN, et M. Martin PONCET, absents et excusés.

M. Jean-Philippe BOIS a donné procuration à M. Eric JANIN.

M. Christian COCKENPOT a donné procuration à Mme Laurence ROBERT.

M. Lucien LAVOREL a donné procuration à M. Joseph PELLARIN.

M. Philippe MORIN a donné procuration à M. Thierry GUVIET.

M. Martin PONCET a donné procuration à Mme Murielle BURDET.

Mme Carole ORTOLLAND a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 89 Mandat spécial pour la participation d'un élu au 105^{ème} Congrès des Maires de France du 20 au 23 novembre 2023 à Paris et fixation des montants indemnitaires associés audit mandat :

Monsieur le Maire expose ;

L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité (AMF) organise chaque année le Congrès des Maires à Paris. Pour l'année 2023, il aura lieu du 20 au 23 novembre. Une délégation de la commune d'Epagny Metz-Tessy doit se rendre à Paris aux dates susmentionnées pour participer à cette manifestation.

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour valider l'octroi d'un mandat spécial à un élu du Conseil Municipal afin de participer au Congrès des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité.

VU les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT ;

VU le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État ;

VU l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élus et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Conformément à l'article R.2123-22-1 du CGCT, les remboursements des frais de séjour (hébergement et restauration) sont effectués sur la base du taux de remboursement forfaitaire applicable aux fonctionnaires de l'État et fixés par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 susvisés, soit ;

- un taux de remboursement forfaitaire de **140 euros la nuitée** concernant la commune de Paris ;

- un taux de remboursement forfaitaire de **20 euros le repas** (incluant le petit-déjeuner).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE l'octroi d'un mandat spécial au déplacement au 105^{ème} Congrès des Maires de France du 20 au 23 novembre 2023 à l'attention des élus suivants : Madame Ségolène GUICHARD, Premier Maire Adjoint.

DÉCIDE de prendre en charge les frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement *a posteriori* des frais avancés (sur présentation de justificatifs).

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Roland DAVIET written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRE EPAGNY METZ-LESSY' around the perimeter and the number '74' at the bottom. The signature is a large, stylized loop.

Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

The image shows a blue ink signature of Carole ORTOLLAND, which is a stylized, cursive script.

Carole ORTOLLAND.